

Paris le 5 Juillet 1869.

Monsieur,

J'ai donné connaissance à M<sup>te</sup> le Ministre des Travaux Publics du contenu des lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 1<sup>er</sup> Avril et 21 Juin derniers, relativement à l'état avancé des travaux en cours d'exécution dans le Canton de Vaud, pour la jonction des chemins de fer français et suisses par Yverdon, et à l'après approbation récemment donnée par le Conseil d'Etat de ce Canton au projet de raccordement qui lui a été présenté par la Compagnie des chemins de fer suisses.

En réponse à ces deux communications, M<sup>te</sup> Cravier vient de me faire savoir que l'administration française n'a pas encore donné son adhésion aux propositions de la Conférence internationale, tenue à Dijon, le 2 Octobre dernier, par les ingénieurs français et suisses, chargés de fixer le tracé du raccordement de la section française avec la section suisse, dont les trois derniers kilomètres ont été réservés. Après avoir examiné le projet de la Compagnie du chemin de fer de la Méditerranée, en conseil des Ponts et Chaussées, M<sup>te</sup> et discuté les points litigieux notamment la question

Monsieur Kern, Ministre de Suisse à Paris.



2697

Lux. Verfügn. v. 8. Juli 1869  
Paris. G. d. P.

Supplément des Jougnebasse  
M. Haach

du maximum des pentes, question qui a provoqué, de la part de la Compagnie suisse, de vives réclamations, M<sup>r</sup>. le Ministre des Travaux Publics a invité la compagnie française à présenter, dans le plus court délai possible un nouveau projet complet d'après les bases adoptées par le Conseil général des Ponts et Chaussées.

Dans ces circonstances, M<sup>r</sup>. Grassier exprime instamment le désir que les travaux sur la section réservée du côté de la Suisse, ne soient pas commencés avant que l'administration française ait pu donner une réponse définitive, dans la crainte que des mesures préliminaires ne puissent faire naître de graves difficultés et retarder encore la décision d'une question à la solution de laquelle le Gouvernement du Canton de Vaud semble attacher une si grande importance.

Agreez les assurances &c.  
signé: Lavallette

Pour copie conforme:

